

DELIBERATION N° 66/2024

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 du mois d'octobre à 14 heures.
Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 octobre 2024

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC /Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS /Vanessa BEAUJEAUD/ Jean-Pierre MONTCOUQUIOL/ Philippe JANIN /Romain BIANCHI / Clorinde MARCONI/ conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Thierry VISSIAN par Sabrina DIVRY, Françoise DAMILANO par Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Sandrine GUGLIELMINO par Romain BIANCHI/Stephen VIALE par Clorinde MARCONI

ABSENTS : Sophie ESPOSITO, Jean Christophe CENAZANDOTTI, Xavier JARJANETTE, Nathalie DIGANI, Michael TRUCCHI, Gracienne DODAIN, Maeva THOMMERET

Secrétaire de séance : Sabrina DIVRY

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En l'absence de l'avis du Comité Social Territorial du fait de la « formalité impossible »,
Vu l'avis de la DGCL transmis par mail par les services préfectoraux en date du 22 mai 2023 précisant que l'administration n'est pas tenue de respecter une formalité à laquelle il lui est impossible de se plier.

Vu le tableau des effectifs,

Le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs de la manière suivante :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- **La création d'un poste d'Adjoint Administratif**

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif

Grade : *Adjoint Administratif*

Ancien effectif : 8

Nouvel effectif : 9

FILIERE TECHNIQUE :

- **La suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe**
- **La suppression d'un poste d'un Agent de Maitrise Principal**

Cadre d'emploi : Adjoint Technique :

Grade : *Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe*

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 3

Cadre d'emploi : Agent de Maitrise Principal :

Grade : *Agent de Maitrise Principal*

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 3

En ce qui concerne les recrutements, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Par dérogation, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté, le recours à un agent contractuel pourra se faire sur les emplois créés ci-dessus.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé à l'unanimité :

- D'ADOPTER la mise à jour du tableau des effectifs (créations et suppressions de postes)
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la Commune
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Procurations : 4 Votants : 20

Absents : 7 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Fait à Drap, le 11 octobre 2024

Le Maire, Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 15/10/2024

Affichage en mairie le : 16/10/24

